



4RC1

FORMATION SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES - NIVEAU 1 - EXECUTANT

Formation labellisée par France CHIMIE - Validité : 3 ans

Objectifs

Former et habiliter le personnel exécutant des entreprises extérieures afin qu'il prenne en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage lors de ses interventions sur sites industriels.

Être informé sur le contexte particulier dans lequel il va exercer son métier.

Public Visé

Personnel d'entreprises extérieures devant intervenir sur sites industriels.

Durée

7.00 Heures en présentiel en présentiel
1 Jour

Pré Requis

Aucun.

Parcours pédagogique

Tour de table

Contexte et enjeux de la sécurité

- Les statistiques récentes des accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles
- Les conséquences humaines, matérielles et économiques d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle
- Notions de danger, d'exposition, de risque, de prévention et de protection $RISQUE = (DANGER \times EXPOSITION) - PREVENTION$
- Les risques de coactivité
 - Entreprises Utilisatrices (EU) et Entreprises Extérieures (EE)
 - Entreprises Extérieures et Entreprises Extérieures
- Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail

Les risques et moyens de prévention/protection

- Présentation des différents risques que l'on peut rencontrer et des moyens de prévention, protection associés et habilitations nécessaires : circulation et accès aux sites (y compris sûreté), risque chimique, amiante, incendie, explosion (y compris ATEX), utilités (azote, gaz, vapeur, air comprimé), électricité, risque machine, risque thermique, bruit, vibrations, travail en hauteur, manutention mécanique et levage, manutention manuelle, travaux en espaces confinés, désordre, travaux de fouilles, pression et nettoyage sous pression, rayonnements ionisants et non ionisants, sablage, risques biologiques et légionnelles, risque de noyade, travaux à proximité des voies ferrées

Organisation de la prévention lors des interventions

- Le plan de prévention
- Les autorisations de travail et permis
- Les consignes et modes opératoires
- La consignation et déconsignation

Rôle et responsabilité d'un Niveau 1

- Participer à la sécurité du chantier par un comportement adapté et vigilant, être acteur de la culture sécurité du site
- Obligation de respecter les préconisations du plan de prévention et de l'autorisation de travail et des permis
- En cas d'écart avec les préconisations ou de situation dégradée :
 - Arrêter le travail
 - Se mettre et mettre les autres en situation de sécurité
 - Informer son supérieur hiérarchique qui informe l'entreprise utilisatrice
 - Le cas échéant, participer avec l'entreprise utilisatrice à la définition des actions correctives et à la révision des analyses des risques
- Le droit de retrait face à une situation de danger grave et imminent
- Les conséquences du non-respect des procédures et consignes et de la non-qualité du travail : dommages et préjudices aux personnes, aux installations et à l'environnement

Règle d'or : "pas d'autorisation écrite, pas de travail"

Conclusion

Version : 4RC1-20260219

• ASFO Grand Sud

Siret : 834 204 273 00017
N° déclaration activité : 76310897031

• ASFO Grand Sud GP

Siret : 508 047 529 00039
N° déclaration activité : 73810082681

• CEFIRC

Siret : 433 785 946 00032
N° déclaration activité : 72640201664

• ASFO Grand Sud Pays Catalan

Siret : 939 696 886 00018
N° déclaration activité : 76660309966



Objectifs pédagogiques

- Connaître les risques et les moyens de prévention, y compris en situation de coactivité
- Comprendre l'importance du respect des règles lors de l'intervention sur site industriel
- Savoir réagir en cas de situation dégradée

Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques avec échanges d'expériences entre les participants notamment avec ceux ayant déjà suivi une formation N1; Animation à partir d'un support Power Point comprenant des photos et des vidéos ; Remise d'une documentation à chaque participant.

Qualification Intervenant(e)s

Formateur spécialisé dans le domaine, expérimenté et labellisé par France CHIMIE Occitanie

Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis lors d'une évaluation certificative réalisée par le formateur, en vue de la délivrance d'un Certificat valable 3 ans conforme au référentiel DT40 révision 8 de FRANCE CHIMIE.

Le stagiaire doit obtenir un minimum de 15/20 pour valider son titre.

Une attestation d'assiduité sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation ainsi qu'une attestation provisoire de réussite si tel est le cas, en attendant l'envoi du certificat.

Se munir obligatoirement d'une photo d'identité pour l'établissement de son certificat.

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR